

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-196 du 19 Mai 1988

abrogeant, en ce qui concerne le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Directeur Général de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (OBEMAP), les dispositions du décret N° 84-437 du 27 Novembre 1984 portant nominations dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-437 du 27 Novembre 1984 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint du Ministère, de Directeurs Généraux, de Directeurs Généraux Adjoints et de Directeur d'Entreprises Publiques,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Mai 1988,

D E C R E T E :

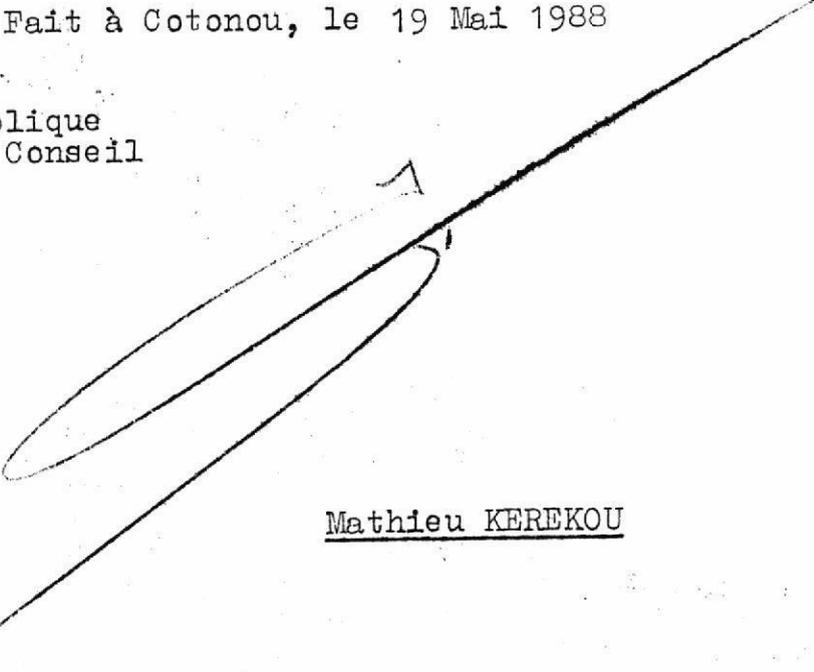
Article 1er..- Sont et demeurent abrogées, uniquement en ce qui concerne le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Directeur Général de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (OBEMAP), les dispositions du décret N°84-437 du 27 Novembre 1984 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint de ministère, de Directeurs de services administratif, de Directeurs Généraux de Directeurs Généraux Adjoints et de Directeurs d'Entreprises Publiques.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 19 Mai 1988

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 Intéressé 1  
MTAS 4 DGPE/MTAS 2 MFE et ses directions 10 MET 4 Autres Ministères  
12 CEAP 6 IGE 3 GCONB 1 DCCT 1 BN-DAN 2 DB-DSDV-DTCP-DI-DCOF 10  
DLC-INSAB-BCP-DAAE 10 JORPB 1.-